



BEACONSFIELD

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Présence confirmée de l'agrile du frêne dans tous les secteurs de Beaconsfield

Rappel important : Déposez votre demande de traitement avant le 7 août

BEACONSFIELD, le 29 juillet 2015 – Le dépistage de l'agrile du frêne a permis de confirmer la présence de l'insecte dans tous les secteurs de Beaconsfield. Les frênes sont alors susceptibles d'être attaqués et de mourir dans un avenir rapproché si rien n'est fait. C'est le temps de faire traiter vos frênes.

La Ville de Beaconsfield rappelle aux résidents qu'il est encore temps de profiter des mesures du plan d'action municipal de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne afin de protéger la qualité de leur environnement, la canopée urbaine et la valeur des propriétés.

Date limite pour faire une demande de traitement : le 7 août

Pour préserver les frênes, il faut les traiter aux deux ans avec l'insecticide TreeAzin, qui doit être appliqué par des experts certifiés. Les citoyens sont fortement encouragés à faire leur demande de traitement auprès de la Ville. Pour l'année 2015, les demandes de traitement doivent se faire avant le vendredi 7 août.

« C'est une opération importante parce qu'elle sert à préserver notre environnement, qui fait de Beaconsfield une ville d'exception. Comme on prévoit que l'agrile du frêne continuera de s'étendre, l'impact devrait se faire sentir au fur et à mesure que l'insecte se colonisera sur notre territoire. Beaconsfield n'est plus épargnée ; il est important d'agir immédiatement pour préserver les frênes », explique le maire Georges Bourelle.

La présence des frênes est significative dans la forêt urbaine de Beaconsfield. On en dénombre plus de 11 000, dont plus de 8 000 sur les terrains privés. La Ville a entrepris de traiter ses arbres et a institué un programme avantageux pour les propriétaires afin qu'ils bénéficient d'un prix avantageux de 4,07 \$/cm de diamètre. À titre d'exemple, il en coûtera 170,94 \$ aux deux ans pour traiter un arbre de dimension moyenne de 42 cm de diamètre. Pour faciliter la sauvegarde des arbres et éviter la propagation de l'agrile du frêne, la Ville facilite aussi l'émission des permis d'abattage des frênes malades lors de la visite des inspecteurs.

Pour plus d'informations, contactez la Ville de Beaconsfield au **514 428-4430** ou consultez le site web au **beaconsfield.ca**.